LA NOUVELLE ÉQUIPE DÉPARTEMENTALE EST DÉJÀ AU TRAVAIL

Photo : http://www.morbihan.fr/accueil/

Le Conseil départemental, nouvelle version 2015, vient de publier son premier bulletin baptisé comme l'ancien "Morbihan" (1) (2). Sa « Une » est consacrée à la présentation des nouveaux élus. Initiative opportune quand on sait que beaucoup d'électeurs se sont désintéressés des dernières élections. Plus intéressantes sont les informations concernant la répartition des responsabilités au sein du Conseil. 12 Vice-Présidents et 7 Présidents de commission ont été désignés (sur quels critères ?) ce qui peut paraitre excessif à certains si on ignore que la rémunération des Vice-Présidents est bien supérieure à celle du conseiller lambda (3). Parmi les heureux élus ne figure hélas aucun des 8 représentants de la minorité ! Vae victis (Malheur aux vaincus !).

Bien qu'affirmant être "déjà au travail", le Président Goulard consacre l'essentiel des articles de son journal à l'histoire, au tourisme et au sport. Je m'attendais à la présentation d'un programme pour son « sextenat » riche en idées phares, en projets soucieux des préoccupations des morbihannais et en rapport avec les professions de foi des candidats (emploi, infrastructures, routes, maisons de retraite, crèches, transport, aide à l'handicape …).

Mais peut-être suis-je trop impatient ? Attendons le prochain numéro qui comblera, je l'espère, cette lacune.

(1) Si vous ne l'avez pas reçu dans votre boîte à lettres, le bulletin est disponible gratuitement chez votre marchand de journaux.

(2) Le site du département est http://www.morbihan.fr/accueil/ ou http://www.morbihan.bzh/accueil/. Pour contacter le journal : magazine@morbihan.fr

(3) Si les rémunérations des conseillers départementaux vous intéressent aller là: http://www.journaldunet.com/economie/magazine/le-salaire-des-politiques-et-des-elus/president-de-conseil-general.shtml Le nombre d’habitants dans le Morbihan est de 732.372 selon le Guide des démarches.